



Un espace d'écoute,
de dialogue et de construction
entre parents et dans la famille

La médiation familiale à l'EPE 34, une démarche volontaire :

Pour qui ?

- Parents séparés ou en cours de séparation
- Adolescents, jeunes adultes
- Grands-parents
- Fratries
- Familles confrontées à la perte d'autonomie d'un proche ou d'un parent âgé....

Pourquoi ?

- Soutenir la prise de décision
- Favoriser le maintien des relations familiales
- Faire face aux crises de changements dans la famille
- Vérifier la décision de séparation
- Aborder les effets de la séparation ou du divorce
- Prendre en compte les besoins des enfants
- Accompagner la relation Parents-Adolescents
- Mettre en application l'autorité parentale conjointe
- Déterminer la contribution financière à l'entretien et à l'éducation des enfants ...



Déroulement ?

La médiation est un espace indépendant de la procédure judiciaire. Le médiateur Diplômé d'Etat rappelle l'articulation possible avec celle-ci. Il est garant des conditions qui facilitent la recherche de solutions communes.

Un premier entretien individuel d'information (45 minutes) sera suivi de séances communes d'une durée de 1h30 à 2h00.

Le contenu des entretiens et des documents produits est confidentiel. Le médiateur



familial a toutefois l'obligation de lever la confidentialité pour respecter les dispositions légales, il en informe alors les personnes et les instances compétentes.

Au terme des entretiens de médiation, des accords pourront être rédigés à la demande des personnes.

Ces accords d'intention ne constituent ni un document légal, ni un titre exécutoire.

Si elles le souhaitent, elles pourront présenter un document au juge aux affaires

Combien ça coûte ?

Le **premier entretien** d'information à la médiation familiale est **non payant**.

La participation financière aux **entretiens de médiation est individuelle et obligatoire**.

Cette participation financière

est établie par la **Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF)** selon un **barème indexé sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) et le Salaire Minimum de Croissance (SMIC)**

Cout à partir de 2 euros.



Le service de médiation familiale de l'EPE 34 vous accueille :



Renseignements et prise de rendez-vous



Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault

260 rue du Puech Radier
34970 Lattes - Montpellier
Tél. : 04 67 03 43 58

mediationfamiliale@epe34.com

www.epe34.com

Jun 2024 - Tous droits réservés

Cette Action est

FINANCEE PAR



SOUTENUE PAR

